



4. Renforcer la coopération transfrontalière.....	49
5. Favoriser les partenariats.....	49
6. Améliorer les méthodes de travail.....	50
7. Tracer la voie pour l'avenir.....	51
8. Bureau du Congrès.....	52

## **Cour européenne des droits de l'homme..... 53**

1. Ratifications de la Convention européenne des droits de l'homme et de ses protocoles.....	55
2. Election des juges.....	55
3. Statistiques.....	56
4. Composition de la Cour.....	57

## **Commissaire aux droits de l'homme..... 59**

## **Conférence des OING..... 63**

1. Sessions de la conférence.....	65
2. Quadrilogue avec le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.....	65
3. Autres activités liées aux actions prioritaires du Conseil de l'Europe.....	65
4. Principales initiatives de la Conférence des OING.....	66
5. Influence de la Conférence des OING.....	67
6. Textes adoptés par la Conférence des OING.....	67

## **Démocratie et affaires politiques..... 69**

1. Conseil politique et coopération.....	71
2. Présence du Conseil de l'Europe sur le terrain.....	72
3. Réseau des écoles d'études politiques.....	72
4. Initiatives de la société civile.....	73
5. Démocratie aux niveaux local et régional.....	73
6. Semaine européenne de la démocratie locale.....	74
7. Projets « Forum pour l'avenir de la démocratie » (FFD) et « Bonne gouvernance dans la société de l'information » (GGIS).....	75

## **Droits de l'homme et affaires juridiques..... 77**

1. Activités normatives.....	79
2. Coopération.....	82
3. <i>Monitoring</i> .....	85
4. Commission de Venise.....	90

<b>Cohésion sociale.....</b>	<b>91</b>
1. Politiques sociales .....	93
2. Programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » .....	95
3. Migrations .....	97
4. Roms et Gens du voyage .....	98
5. Santé.....	99
6. Bioéthique.....	100
7. Accord partiel Groupe Pompidou .....	100
8. Accord partiel de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) .....	101
9. Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM).....	101
<b>Education, culture et patrimoine, jeunesse et sport .....</b>	<b>103</b>
1. Education et langues .....	106
2. Culture et patrimoine naturel et culturel .....	108
3. Observatoire européen de l'audiovisuel.....	110
4. Jeunesse et sport.....	111
5. Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)	113
<b>Planification stratégique.....</b>	<b>115</b>
1. Programme d'activités.....	117
2. Nouvelles initiatives concernant la réforme organisationnelle et l'amélioration des méthodes de travail .....	117
3. Coopération avec les Etats membres et programmes conjoints avec l'Union européenne .....	118
4. Contributions volontaires.....	118
<b>Coopération interinstitutionnelle et relations extérieures .....</b>	<b>121</b>
1. Relations avec l'Union européenne.....	123
2. Relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) .....	124
3. Réunion tripartite de haut niveau .....	125
4. Relations avec l'Organisation des Nations Unies (Onu) .....	125
5. Relations avec d'autres organisations internationales.....	126
6. Relations avec les Etats observateurs .....	126
7. Relations avec d'autres Etats non membres .....	126
<b>Droit international public et lutte contre le terrorisme .....</b>	<b>127</b>
1. Droit international public.....	129
2. Lutte contre le terrorisme .....	130

<b>Communication.....</b>	<b>133</b>
1. Presse .....	135
2. Campagnes et événements.....	136
3. Audiovisuel .....	137
4. Communication en ligne .....	138
5. Publications .....	139
<b>Structures internes.....</b>	<b>141</b>
1. Administration et logistique .....	143
2. Protocole .....	145
3. Audit.....	145
<b>Annexe – Budgets et répartition des postes en 2009 .....</b>	<b>147</b>
1. Budgets du Conseil de l'Europe en 2009 (en euros) .....	149
2. Postes permanents par grandes entités administratives (GEA) (au 1 <sup>er</sup> janvier 2009) .....	151
3. Secrétariat Général.....	152

# INNOVER

- Seule une coopération entre Etats permettra de régler les grandes questions de notre temps. C'est dans ce but qu'a été créée en 1949 la plus vaste des organisations politiques de notre continent: le Conseil de l'Europe.

- Le Conseil de l'Europe, qui siège à Strasbourg (France), œuvre pour garantir la dignité des nations et des citoyens européens en veillant au respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Fondements d'une société tolérante et civilisée, ces valeurs sont indispensables à la stabilité, la croissance économique et la cohésion sociale de l'Europe. Elles éclairent la recherche de solutions communes à nos principaux problèmes à tous: terrorisme, criminalité organisée et corruption, cybercriminalité, bioéthique et clonage, racisme et préjugés, violences à l'égard des femmes et des enfants, traite des êtres humains...

- Le Conseil de l'Europe exprime ainsi les préoccupations, espoirs et aspirations des 800 millions de citoyens de ses 47 Etats membres.

- L'Union européenne a repris le drapeau bleu frappé d'un cercle de douze étoiles d'or, symbole de perfection, ainsi que l'hymne extrait du prélude de «L'Ode à la Joie» de la *Neuvième Symphonie* de Beethoven. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne utilisent ainsi les mêmes symboles. Leurs rôles, fonctions et objectifs demeurent cependant bien distincts.



# AVANCER

- Le rôle du Conseil de l'Europe se mesure à la fois en termes juridiques, politiques, culturels et sociaux.
- Pour aller de l'avant dans la poursuite de ses objectifs, le Conseil de l'Europe s'appuie sur un dialogue constant entre ses principaux organes, gage d'une action concertée et efficace :
  - **Le Comité des Ministres** est formé par les ministres des Affaires étrangères des 47 Etats membres, ou leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg. Il décide de la politique du Conseil de l'Europe, approuve son programme d'activités et son budget, et prend des décisions politiques qui forment le socle des conventions ou accords européens et des recommandations adressées aux Etats membres.
  - **L'Assemblée parlementaire (APCE)** est le moteur qui anime le Conseil de l'Europe. Elle débat de politiques soumises ensuite aux gouvernements. L'Assemblée parlementaire comprend 636 membres (318 représentants et 318 suppléants) issus des parlements nationaux des 47 Etats membres. La composition politique de chaque délégation correspond à la répartition des sièges entre partis au sein du parlement national d'origine.
  - **Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** est la voix des régions et des communes européennes. Porte-parole de l'ensemble de ses collectivités locales et régionales, il œuvre à garantir et renforcer la démocratie dans toute l'Europe.
  - **La Conférence des OING** fait entendre la voix de la société civile au Conseil et crée ainsi un lien vital entre les responsables politiques et les citoyens.
  - **La Cour européenne des droits de l'homme** garantit à tous les Européens le respect de leurs droits fondamentaux. La Cour examine toutes les requêtes qui lui sont soumises. Elle peut être saisie par les Etats et les particuliers, indépendamment de leur nationalité, et ses décisions sont contraignantes pour toutes les Parties contractantes.
  - **Le commissaire aux droits de l'homme** veille au respect de ces droits dans les Etats membres et à l'application en pratique des conventions et recommandations du Conseil.
  - **Le Secrétaire Général** est responsable de la planification stratégique, de l'orientation du programme d'activités ainsi que du budget du Conseil de l'Europe dont il supervise la gestion au quotidien.



# PROTÉGER

- Tout citoyen européen doit avoir l'assurance de bénéficier en toutes circonstances de droits fondamentaux: droit à la vie, à la liberté et à la sûreté, droit à un procès équitable en matière civile et pénale, droit de vote et de candidature à des élections, respect de la vie familiale, liberté de pensée, de conscience et de religion, d'expression...

- C'est pourquoi le Conseil de l'Europe a toujours inscrit, comme ses Etats membres, la défense et la protection des droits de l'homme parmi ses objectifs fondamentaux. La Convention européenne des droits de l'homme est la pierre angulaire de son travail.

- Organisation internationale pionnière pour l'élaboration d'une législation destinée à lutter contre la cybercriminalité, le Conseil est aussi la première instance qui ait pris des mesures législatives sur le clonage d'êtres humains ou la répression du terrorisme. Il mène des campagnes actives pour combattre la violence à l'égard des femmes et des enfants comme pour défendre l'égalité et la dignité de tous.

- L'attachement du Conseil de l'Europe à la protection des droits et de la dignité de chacun se mesure à la vigueur avec laquelle il agit pour les préserver. D'où les nombreux mécanismes indépendants de suivi créés afin de contrer les menaces qui pèsent sur ces libertés désormais protégées par:

- la Cour européenne des droits de l'homme
- le Comité européen des Droits sociaux
- le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)
- la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
- la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (Ecri)
- le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains
- le Commissaire aux droits de l'homme.

- Outre le respect de la démocratie pluraliste, des droits de l'homme et de la primauté du droit, l'abolition de la peine capitale est devenue une condition préalable à l'adhésion au Conseil de l'Europe. Depuis 1985, grâce à la détermination de l'Assemblée parlementaire, les Etats membres du Conseil de l'Europe constituent ainsi un espace où la peine de mort est totalement bannie.



• Les multiples initiatives du Conseil de l'Europe dans la recherche de solutions à nos problèmes communs se traduisent principalement par des conventions, des résolutions et des recommandations adressées aux Etats membres. Les principales conventions visant à harmoniser les législations nationales et à les aligner sur les normes de l'Organisation sont :

- la Convention européenne des droits de l'homme
- la Charte sociale européenne
- la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
- la Convention européenne pour la répression du terrorisme
- la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains
- la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
- la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine
- la Convention culturelle européenne
- la Charte européenne de l'autonomie locale
- la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales
- la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime
- la Convention sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football
- la Convention contre le dopage
- la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
- la Convention européenne du paysage

• Le Conseil de l'Europe participe également à nombre d'activités importantes, notamment dans le cadre d'accords partiels entre Etats membres, à travers :

- la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (Ecri)
- les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest
- la Commission de Venise ou Commission européenne pour la démocratie par le droit
- le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO)
- le Groupe Pompidou (coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants)
- la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM)
- la Banque de développement
- l'Observatoire européen de l'audiovisuel
- le Fond européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles (Eurimages)
- le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud), Lisbonne, Portugal
- le Centre européen pour les langues vivantes de Graz (Autriche)





**2009, année de célébrations**



## 2009, année de célébrations

Dans un document consacré aux perspectives à long terme de l'Organisation, écrit il y a dix ans, la question suivante avait été posée: «Si le Conseil de l'Europe n'existait pas, faudrait-il l'inventer?» La réponse, aujourd'hui, est toujours oui.

Ancrée dans les institutions internationales de l'après-guerre créées pour faire progresser la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme, l'Europe moderne n'a cessé de grandir et de prospérer.

Le Conseil de l'Europe s'acquitte depuis des décennies de sa mission qui est de veiller sur cet essor. Depuis 1949, date de la signature du Traité de Londres par dix pays, l'Organisation s'est agrandie et compte aujourd'hui 47 Etats membres, la quasi-totalité du continent européen.

Le Conseil s'emploie sans relâche à protéger les droits fondamentaux des citoyens européens qu'il rassemble pour célébrer la riche diversité de leurs origines et de leurs cultures. 2009, c'est aussi le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Cour européenne des droits de l'homme, le 20<sup>e</sup> anniversaire de la création du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, et le 10<sup>e</sup> anniversaire du bureau du Commissaire aux droits de l'homme.

Au cours des soixante dernières années, la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme se sont épanouis en Europe comme jamais dans l'Histoire et le Conseil de l'Europe s'attache à faire fructifier les multiples droits et normes juridiques qu'il a développés pour le bien de tous les citoyens européens.

Ce rapport annuel présente l'ensemble des travaux menés au cours de l'année par les différents organes et secteurs d'activité du Conseil de l'Europe.





## Comité des Ministres

1. Introduction
2. Droits de l'homme
3. Démocratie, bonne gouvernance
4. Etat de droit et coopération juridique
5. Cohésion sociale
6. Coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'environnement et du sport
7. Coopération spécifique
8. Coopération avec l'Union européenne, les Nations Unies et l'OSCE
9. Réformes pour davantage de transparence et d'efficacité
10. Ministres des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe
11. Représentants permanents

## Présidents du Comité des Ministres



**Miguel Ángel Moratinos**

Espagne

27 novembre 2008-12 mai 2009



**Samuel Žbogar**

Slovénie

12 mai 2009-18 novembre 2009



**Micheline Calmy-Rey**

Suisse

18 novembre 2009-11 mai 2010